



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

OLÉODUC ÉNERGIE EST : LE CREL A DÉPOSÉ SON MÉMOIRE AU BAPE

Joliette, le 25 avril 2016 – Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) vient de déposer au BAPE son mémoire¹ sur le projet d'Oléoduc Énergie-Est de TransCanada. Considérant l'ampleur des risques environnementaux et le manque de retombées positives, le CREL recommande au gouvernement québécois de s'opposer au passage de l'oléoduc et de s'engager concrètement sur la voie de la transition énergétique.

Dans Lanaudière, les préoccupations environnementales sont principalement liées aux risques de déversements. Selon JHarvey², la MRC de D'Autray aurait une chance sur quatre de connaître un déversement de 43 barils de pétrole lors de la première année d'exploitation. Une fuite de moins de 1,5 % pourrait ne pas être détectée pendant plusieurs jours, voir plusieurs semaines, et laisser échapper 16 400 barils par jour. De surcroît, il pourrait s'écouler 22 minutes pour arrêter les pompes et fermer les valves de sectionnement d'un tronçon selon le protocole de TransCanada. Durant ce laps de temps, une rupture de 50 % du débit entraînerait un déversement allant de 6 000 à 50 000 barils supplémentaires.

Il est à noter que les composés de tous les types de pétrole qui seront transportés sont toxiques et inflammables. Les rapports JHarvey et Savaria³ mentionnent qu'au moins une à deux prises d'eau potable pourraient être touchées en cas d'incident.

À eux seuls, les travaux de construction de l'oléoduc engendreront une perte définitive de 67,1 ha de milieux boisés et de 57,6 ha de milieux humides pour la région de Lanaudière. Les tourbières de Lanoraie et de L'Assomption jouent un rôle essentiel dans la régulation et la qualité de l'eau et la conservation de la biodiversité faunique et floristique. En cas de déversement, le milieu pourrait subir une pollution chronique ainsi que des dommages importants et irréversibles à la faune et à la flore.

Concernant les cours d'eau, on note un risque élevé de pollution de l'eau ainsi que des dommages à la faune et à la flore aquatique et terrestre en cas de déversement. De plus, celui-ci pourrait s'étendre jusqu'au fleuve Saint-Laurent et au lac Saint-Pierre, désigné Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO pour son patrimoine naturel exceptionnel.

¹ Mémoire du CREL : <http://crelanaudiere.ca/communications/memoires/>

² JHarvey Consultant & Associés Inc. & ÉCOgestion-solutions Inc. 2015. Les impacts du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada dans la MRC de D'Autray.

³ Savaria Experts-Conseils inc., 2015. « Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada : Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal », Premier rapport technique, 52p.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3

Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538

Courriel : crel@crelanaudiere.ca

Web : <http://crelanaudiere.ca>

Le CREL rappelle que les changements climatiques menacent actuellement les conditions d'existence sur Terre. Afin de maintenir l'augmentation de la température sous le seuil de 2°C et ainsi éviter des conséquences désastreuses, incluant des coûts économiques et sociaux énormes, le Canada doit laisser 85 % des sables bitumineux dans le sol⁴.

Parmi les six recommandations du CREL, on demande au gouvernement québécois d'exiger, entre autres : un processus d'évaluation environnementale approfondi et rigoureux, l'adoption d'un plan d'action sérieux et contraignant de réduction des GES pour la stabilisation du climat à 1,5°C, un engagement concret sur la voie de la transition énergétique en priorisant des mesures d'accompagnement des travailleurs et des secteurs économiques touchés à court terme, une clarification du caractère « d'utilité publique » de manière à y inclure les préoccupations légitimes face aux menaces qui pèsent sur les conditions d'existence sur terre ainsi qu'une étude économique comprenant une analyse coûts-bénéfices.

- 30 -

Source :

Vicky Violette, directrice générale

⁴ Christophe McGlade & Paul Ekins. 2015. The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global. *Nature*, **517**, 187–190. ; cité par Alexandre Shields dans *Le Devoir* le 8 janvier 2015.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3

Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538

Courriel : crel@crelanaudiere.ca

Web : <http://crelanaudiere.ca>